

R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de
Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 85'000.00 pour les
travaux de remplacement de la ligne MT entre les stations
« Prés de l'Isle » et « Rosset »**

Résumé

Le réseau communal moyenne tension (17'000 Volts) de la Commune de Boudry comporte 50 tronçons câblés permettant de relier les différentes stations transformatrices et alimenter les entreprises qui disposent de leur propre équipement moyenne tension.

Le remplacement de deux de ces anciens câbles est prévu dans le cadre des futurs travaux au centre de Boudry (rues Pré-Landry et Oscar-Huguenin).

Le remplacement du dernier tronçon fait l'objet de ce rapport.

Rapport n° : CG-8710.600-22

Date : 10 mars 2023

Dicastère : Services industriels

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Préambule

Le réseau communal moyenne tension (17'000 volts) de la Ville et Commune de Boudry comporte 50 tronçons câblés permettant de relier les différentes stations transformatrices et alimenter les entreprises qui disposent de leur propre équipement moyenne tension.

Il subsiste actuellement dans ce réseau trois câbles en exploitation qui datent du début des années septante. La durée de vie de ceux-ci est par conséquent atteinte (durée d'amortissement selon l'AES¹: 35 à 40 ans).

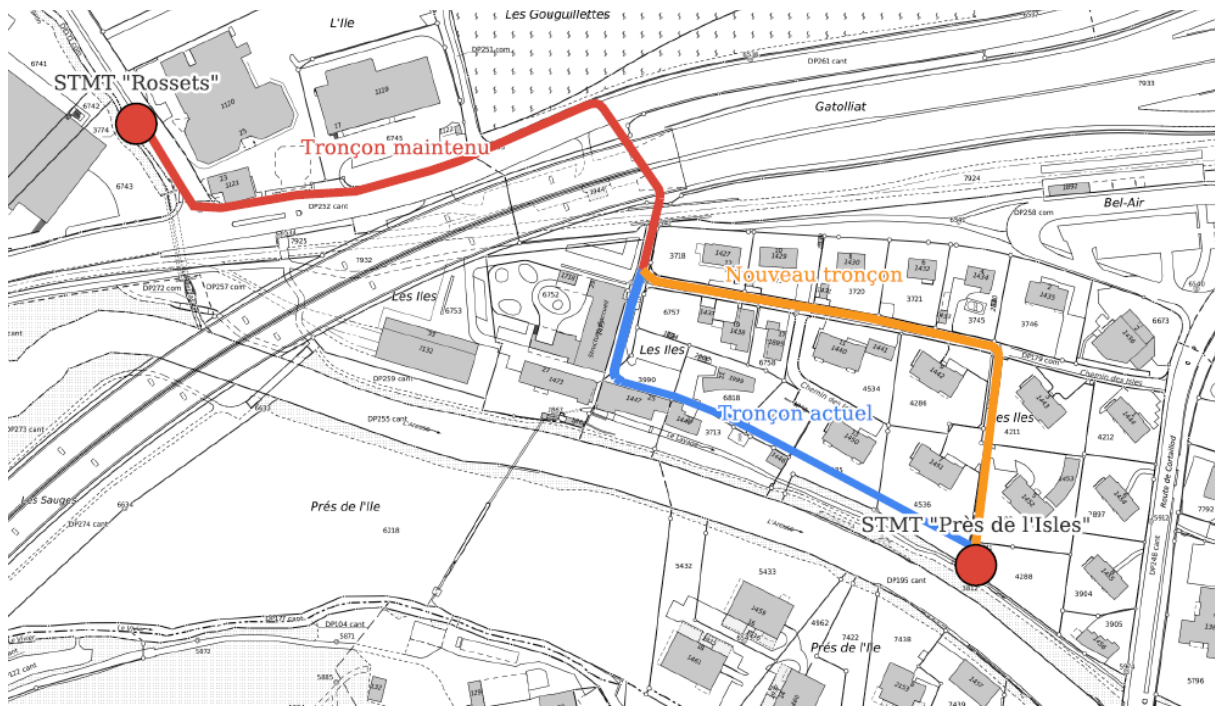
Le remplacement de deux de ces anciens câbles est prévu dans le cadre des futurs travaux au centre de Boudry (rues Pré-Landry et Oscar-Huguenin).

Le remplacement du dernier tronçon fait l'objet de ce rapport.

Nature et description du projet

Les travaux proposés dans ce rapport concernent la ligne qui relie les stations « Prés de l'Île » et « Rosset ». La figure ci-dessous représente le tracé emprunté par ce câble.

Ce tronçon est actuellement constitué de deux parties, la première partie, datant de 1975 (en bleu sur la figure ci-dessous) et une seconde partie (en rouge) datant de 2002 et des travaux liés à l'autoroute.



Dans le cadre de ce projet, il est prévu de remplacer la partie du câble datant de 1975 et de le raccorder sur le câble datant de 2002. Il est prévu d'emprunter un nouveau tronçon (en orange). En effet, le tracé actuel traverse plusieurs jardins privés. Pour ce faire, il est prévu d'utiliser en grande partie des tubes déjà posés dans le chemin des Isles (quelques modifications de génie-civil seront néanmoins nécessaires). Le câble existant sera au maximum retiré du terrain actuel.

¹ Association des entreprises électriques suisses

Une collaboration étroite est prévue avec les services techniques de Boudry et les autres parties prenantes lors de l'organisation et la planification des travaux afin de limiter au maximum les nuisances occasionnées au trafic routier et aux privés.

La direction des travaux sera assumée par Eli10 en sa qualité de GRD. Une procédure de gré à gré sera appliquée pour l'attribution des travaux de génie civil. Il est prévu de réaliser ces travaux durant le second semestre de cette année.

Coûts du projet

Libellé	Coûts [CHF]
Nouveau câble MT sur une longueur de 300 mètres, y.c. raccordements, manœuvres, dossier à l'inspectorat fédéral	46'000.00
Génie-civil, sondages et fouilles	39'000.00
Montant total à charge de la commune [HT]	85'000.00
Montant total (arrondi) à charge de la commune [TTC]	91'545.00

Conclusion

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 31 octobre 2022,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2023,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 85'000.00 HT est mis à disposition du Conseil communal pour les travaux de remplacement de la ligne MT entre les stations « Prés de l'Île » et « Rosset ».
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n°20230401 et amortie au taux de 3% l'an.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 13 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Luigi D'Andrea

Marisa Braghini